

20 JUIN 2023



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 20.25 – N° 25



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 13 juin 2023.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Yvan	NEJAR	<i>Président</i>
Madame	Stéphanie	TOURETTE	<i>Vice-présidente</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Catherine	BACH
Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET
Monsieur	Nathaniel	GILLIAND
Monsieur	Christophe	HENTSCH
Monsieur	Louis	DE PESCARA
Monsieur	Olivier	PFÖRTNER
Madame	Virginie	SALMINA (<i>arrivée en cours de séance</i>)
Madame	Mony	SIMOS

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ	Maire
Monsieur	Pascal	RENAUD	Adjoint
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Adjoint

Excusé :

Madame	Anahita	BLANC MEYLAN
Monsieur	Philippe	RUDLOFF

Public : -



A l'ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 mai 2023**
2. **Communication du bureau du Conseil municipal.**
 - a. **Dates des séances du Conseil municipal pour le 2nd semestre 2023**
3. **Communication de l'Exécutif.**
4. **Travail des commissions**
5. **Projets de délibération**
 - a. **Délibération n°47.20-25 Crédit budgétaire supplémentaire pour la sécurisation du Bancomat d'Hermance**
 - b. **Résolution n°08.20-25 Plan directeur forestier et ses fiches thématiques**
6. **Divers et propositions individuelles.**

Le Président ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Communications du Bureau du Conseil municipal

Séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} trimestre 2023

Mme PION rappelle que les séances ordinaires, pour le 2^{ème} trimestre, se tiennent du 1^{er} septembre au 23 décembre. Les prochaines dates retenues pour les Conseils sont :

26 septembre, le 31 octobre (présentation du projet de budget), le 21 novembre (vote du budget) et le 12 décembre.

Membres du Conseil municipal

Mme PION informe que deux courriers de démission ont été reçus, soit le premier émanant de M. MEGEVAND pour une fin de mandat au 30 juin et le second de M. GILLIAND pour un terme analogue.

M. le Président exprime le plaisir qu'il a eu de travailler avec ces deux conseillers et les remercie vivement de leur engagement sans faille au profit de la collectivité.

III. Communications de l'exécutif

Projet d'aménagement de la parcelle 1943

Mme BRUCHEZ évoque l'aboutissement du référendum lancé par un collectif d'habitants contre le crédit de 3'200'000 F voté en février par le Conseil. La commune est dans l'attente d'une confirmation de la Chancellerie quant à la date retenue pour l'organisation de ce scrutin. Si la première proposition du Service de votations et élection était au 4 mars 2024, l'Exécutif a proposé pour sa part le 12 novembre prochain. Il reviendra également à la Commune de couvrir les frais de cette opération, ce qui générera un dépassement de budget. Mme le Maire précise également que l'Exécutif rencontrera une délégation du comité référendaire afin de connaître les griefs et les éléments qui les préoccupent afin de pouvoir au mieux répondre aux questions qui ne manqueront pas d'être posées lors de la campagne.

Faisant suite à l'interrogation du Président quant au coût que l'organisation du vote pour le référendum aura pour la Commune, Mme le Maire estime ce dernier entre 15'000 F et 20'000 F.

Budget 2024

En vue de l'établissement du budget de fonctionnement 2024, Mme BRUCHEZ invite les Présidents de commission ou leur remplaçant à tenir séance dès la rentrée afin de pouvoir effectuer des propositions à intégrer au projet de budget.

Restaurant scolaire



Dans le cadre du marché public lancé pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, la Commune a reçu trois offres. Après analyse par le comité d'évaluation, le marché a été adjugé la veille. Cette décision étant sujette à un recours de 10 jours, Mme le Maire ne communiquera pas le nom de l'entreprise retenue dans l'immédiat. Quant à l'intendante qui était salariée de la commune depuis la reprise du restaurant scolaire par la Commune en 2015, celle-ci a été licenciée pour la fin août, son poste ayant été externalisé. Mme BRUCHEZ précise que c'est désormais le prestataire qui fournira le personnel de service. Cette nouvelle organisation déchargera la Commune de la gestion de l'intendance qui parfois pouvait s'avérer compliquée, notamment lors des absences de la titulaire qu'il fallait remplacer au « pied levé ». Par ailleurs, la Mairie s'est engagée à promouvoir la candidature de son ancienne employée auprès du nouveau fournisseur. Un courrier explicatif sera envoyé aux parents ainsi qu'au parascolaire.

A la question de Mme SIMOS quant à la pondération des critères de sélection pour cet appel d'offres, Mme le Maire détaille les différents indices, soit « Qualité des prestations, de l'offre et l'organisation du marché » 40%, « Références et expérience » 25%, « Montant de l'offre, analyse du prix en rapport avec le cahier des charges » 20% et « contribution de l'entreprise à la composante environnementale et sociale du développement durable » 15%.

Répondant à Mme BLANC, Mme le Maire rappelle qu'en 2015 lorsque le mandat a été attribué au Restaurant du Quai, l'effectif du restaurant scolaire était moindre et les sommes en présence en dessous des seuils.

Parcelle Mozer-Wohlers

M. TAGLIABUE a relancé le mandataire des familles pour la production de l'image directrice. Ce dernier lui a indiqué que le travail serait livré d'ici l'automne.

Platane du Quai

Suite à l'abattage récent de trois platanes sur le Quai, pour cause de maladie, le « dessouchage » sera effectué par le Service technique le 21 juin.

Collecteur ch. des Fossés

Initialement prévus pour cet automne, les travaux de réhabilitation du collecteur d'eau pluviale sis au chemin des Fossés seront entrepris en février prochain. Le but de ce report étant de pouvoir réaliser les différentes interventions (modération de vitesse, EcoPoint, etc) en même temps.

Mme SIMOS tient à remercier M. RENAUD pour le nettoyage de l'EcoPoint des clos.

IV. Travaux des commissions

Aucune commission ne s'est réunie.

V. Projets de délibération

a. Délibération n° 47.20-25 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 27'150 F pour la pose d'un rideau métallique de protection sur le Bancomat sis à la route d'Hermance 550.

En préambule du vote, Mme le Maire apporte quelques précisions quant à l'exploitation du Bancomat. La Raiffeisen débourse chaque année près de 30'000 F pour l'entretien de ce matériel (convoyage, sécurité, etc). Ce montant est bien supérieur au loyer que la Commune s'est engagée à verser à l'épicier. De plus, selon l'accord passé avec la banque, ladite rétribution débutera en janvier 2024, puisqu'aucune ligne n'a été prévue en ce sens dans le budget de fonctionnement 2023.

M. MÉGEVAND s'enquiert des horaires de fermeture du rideau, ceux-ci seront-ils décidés par la Commune, par la banque ou en concertation entre les deux ? En réponse, l'Exécutif indique qu'aucune décision en ce sens n'a pour le moment été prise. Cela étant, Mme le Maire ne doute pas que des discussions avec la banque seront possibles.

De l'avis de plusieurs Conseillers, l'accès au bancomat devrait être possible au moins de 6h à 23h. En temps voulu, Mme le Maire transmettra cette proposition à la Raiffeisen.



Vu les récentes attaques perpétrées contre les Bancomats de la région et les dégâts que celles-ci ont engendrés ;

Vu la sollicitation de la direction de la Raiffeisen faite auprès de l'Exécutif et l'accord qui a été trouvé ;

Vu le devis de l'entreprise Diebold Nixdorf d'un montant de 27'150 F pour poser un rideau métallique de protection sur l'appareil propriété de la Raiffeisen ;

Vu le préavis unanimement favorable de la Commission des finances rendu le 9 mai dernier ;

Vu le vote de principe du Conseil municipal exprimé le 23 mai pour que l'Exécutif négocie les termes de l'accord avec la Raiffeisen ;

Conformément aux articles 30, al.1, let.d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
accepte par 9 pour, 0 contre, 1 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 27'150 F destiné à la pose d'un rideau métallique pour protection du Bancomat d'Hermance.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats sur la ligne 9630.05.34304.00
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

b. Résolution relative à la révision du Plan directeur forestier de janvier 2023.

A titre liminaire, M. TAGLIABUE explique qu'aucun enjeu communal n'est traité dans ce plan directeur cantonal traitant de la question forestière. Le vote de ce jour est une pure formalité, les 45 communes étant appelées à se prononcer même si elles ne sont pas toutes concernées. L'Exécutif recommande donc d'approuver cette résolution.

M. HENTSCH a tenté de se plonger dans le document transmis, mais ce dernier se révèle être assez indigeste. N'ayant pas de point de comparaison quant à la version antérieure, il indique ne pas avoir vraiment pu se forger une opinion.

Mme BACH relève les trois axes sur lesquels est construit le Plan directeur forestier et les différentes fiches de mesures qui s'y rapportent, notamment celle ayant trait aux forêts privées.

Concernant le Vallon de l'Hermance, M. TAGLIABUE souligne que ce dernier est la propriété de privé et que le lieu bénéficie d'un Plan de site.

Vu les articles 27 et 28 de la loi cantonale sur les forêts LForêts M 5 10 ;

Vu l'article 30 al.3 du règlement d'application de la loi sur les forêts RForêts M 5 10.01 ;

Vu la consultation publique menée du 25 avril au 23 juin 2023 ;

Sur proposition de l'Exécutif ;

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
accepte par 8 oui, 0 non et 2 abstention
majorité simple

1. De préviser favorablement la révision du Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT)



vi. Divers et propositions individuelles

1^{er} Août

M. PFORTNER remercie les Conseillers qui prendront part à la manifestation et communique les horaires de présence pour la tenue du bar.

Boulangerie

M. HENTSCH s'enquiert de la situation de la boulangerie. Mme le Maire indique que la Mairie est sollicitée chaque semaine par de potentiels repreneurs intéressés par l'exploitation de ce lieu. La réponse donnée reste invariablement la même, à savoir que l'Exécutif est disposé à rencontrer les candidats pour autant que ceux-ci produisent un dossier et un business plan qui tiennent la route.

Par ailleurs, Mme BRUCHEZ informe le Conseil qu'une autorisation de construire va être déposée dans le courant de l'été pour sonder la faisabilité de réunir le studio et l'espace tea-room.

(arrivée de Mme Salmina)

Répondant à Mme TOURETTE, Mme le Maire explique que si un candidat crédible se présente, un transfert de bail entre M3 et le repreneur pourra être effectué.

A la demande de Mme SIMOS, Mme le Maire effectue un rapide résumé de la genèse du projet de la potentielle réunion de la boulangerie et de l'épicerie.

Mme SIMOS souhaite également remercier M. RENAUD et DARDEL pour l'installation de la plaque du chemin des Béatrix, la couleur de cette dernière étant très appréciée.

Démission du Conseil

Afin de marquer son dernier Conseil, M. MÉGEVAND donne lecture d'un texte qu'il a préparé pour cette occasion.

« Monsieur le Président du Conseil municipal,

Madame le Maire,

Messieurs les Adjointes,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Madame la Secrétaire générale,

Voilà c'est fini ! Le rideau va tomber, le spectacle est terminé, clap de fin !

En cette dernière soirée, je voudrais partager avec vous une réflexion. La vie est une succession de moments où nous faisons face à des surprises, bonnes ou mauvaises, où le chemin que nous pensions emprunter se détourne brusquement. Ce soir, je ressens une grande émotion en me remémorant toutes ces années passées au sein du Conseil municipal. Je suis sincère lorsque je vous dis que je n'ai pas les mots pour exprimer toutes mes pensées en ce moment. Je ne vais donc pas vous faire un long discours, car je sais que nous avons notre traditionnel repas du mois de juin. D'ailleurs j'entends déjà les estomacs de certains. Je veux simplement vous remercier d'avoir parcouru ce chemin avec moi, vous remercier de m'avoir accordé votre confiance en m'élisant deux fois à la présidence du Conseil municipal et merci d'avoir supporté mes coups de marteau et parfois mes emportements.

Je peux dire avec fierté que j'ai servi et représenté du mieux que j'ai pu la population d'Hermance au cours de toutes ces années. A toutes et à tous, je vous souhaite de continuer à œuvrer pour le bien-être de la population et d'être fiers d'être les dignes représentants d'Hermance. Cependant, gardez-vous de tomber dans le piège de l'intérêt personnel. Mon souhait le plus cher, pour autant que la population vous accorde sa confiance et vote en votre faveur c'est que vous puissiez mener à bien le projet de la parcelle 1943 et ainsi donner un nouveau visage à Hermance contrairement aux arguments avancés par les opposants. Et c'est ainsi, les élus passent et disparaissent, mais Hermance traverse le temps et les générations.

C'est donc sur ces mots que je termine mon modeste discours. ON dit souvent que les discours les plus courts sont les meilleurs. Avant de me taire, je vais respecter ma tradition de la « petite phrase » pour clôturer cette séance du Conseil municipal. Elle sera de W. Churchill, personnage qui me passionne.

« Il est toujours sage de regarder en avant, il est difficile de regarder plus loin que l'on ne peut voir ».

Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 19h30.

Yvan Néjar
Président du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau

